



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - fraternité

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

Dossier de demande de subvention au titre de l'année

Nom de l'association :

Informations pratiques :

Le présent dossier est constitué des documents suivants :

- Des informations pratiques,
- Une fiche de renseignements,
- Un modèle de budget prévisionnel,
- Un modèle de bilan financier de l'année écoulée.

La demande de subvention ne pourra être instruite que lorsque l'association aura fourni tous les documents ci-dessous :

- Dossier de demande de subvention constitué d'une fiche de renseignements, d'un budget prévisionnel de l'exercice pour lequel est sollicitée la subvention, du bilan financier de l'année écoulée (n-1) ;
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Le relevé d'identité bancaire de l'association ;
- Statuts ou statuts modifiés (copie de l'extrait du journal officiel de Polynésie française);
- Rapport de l'expert comptable (si l'association bénéficie de plus de 8 950 000 francs CFP de subvention sur l'année).

L'association bénéficiant sur une année de plus de 8 950 000 francs CFP (soit 75 000 €) de subventions doit établir, chaque année, un compte de résultat et une annexe, et désigner un expert comptable.

Toute subvention égale ou supérieure à 2 700 000 francs CFP (soit 23 000 €) - prestations gratuites comprises - fera l'objet d'une convention.

DEMANDE A ADRESSER A MONSIEUR LE MAIRE, SERVICE SCOLAIRE,
BP 13001, 98717 PUNAAUIA